



ADMINISTRATION

Le point sur le budget 2019

Publié le 31 janvier 2019

Le projet de territoire 2016 - 2025

Depuis 2008, les actions de la communauté de communes s'inscrivent dans un projet de territoire, dont l'objectif est d'assurer la cohérence des projets conduits. A l'automne 2016, la collectivité a validé son nouveau projet de territoire qui s'articule autour de **quatre orientations** :

- ▶ Bâtir une économie attractive, innovante et créatrice d'emplois
- ▶ Préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
- ▶ Proposer des services de proximité accessibles à tous
- ▶ La culture, pour accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes

et de **trois enjeux** :

- ▶ Démocratique pour la participation citoyenne
- ▶ Durable pour la transition écologique
- ▶ Digital pour la révolution numérique

Afin d'optimiser au mieux le financement de ces projets, le Projet de territoire s'accompagne d'une planification des dépenses et des recettes à moyen terme, de façon à utiliser au mieux les ressources de l'intercommunalité : le Programme pluriannuel d'investissement. Le budget 2019 s'inscrit dans cette optique d'anticipation et de rationalisation.

Le budget principal

Pierre angulaire des finances d'une collectivité, il établit avec exactitude les ressources perçues et les dépenses prévues. Il est composé de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les recettes et les dépenses de chacune s'équilibrent parfaitement. **En 2019, son montant sera de 35 millions d'euros.**

La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes inscrites dans cette partie du budget seront consacrées au fonctionnement de la collectivité : entretien des bâtiments, traitement des agents en sont quelques exemples. En 2019, elle s'élève à 22 millions d'euros.

La section d'investissement

Sous cette ligne sont mentionnées les dépenses et les recettes liées aux investissements de la collectivité, tels que la construction de nouveaux équipements publics, les travaux d'aménagement et de réhabilitation dans les communes... En 2019, elle s'élève à 12,9 millions d'euros.

Les budgets annexes

Ces budgets sont spécifiques à certaines activités à but industriel ou commercial. Chacun d'entre eux dispose de ses propres ressources, d'une section de fonctionnement et d'investissement, et comme le budget principal, ils s'équilibrent. Ainsi, on trouve 14 budgets annexes dont six pour les parcs d'activités dont l'intercommunalité a la charge, un pour le service d'autorisations du droit des sols et ceux des services de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers.

Des ressources utilisées à bon escient

Comprendre la répartition du budget ?

Les principales opérations par orientation :

Orientation 1 : pour une économie attractive

Développement économique

Travaux sur les zones d'activités (2 547 000 €)
Aides à l'agriculture et au développement économique (200 000 €)
Aménagement du secteur Passide (861 000 €)
Concours des vins (107 000 €)
Foire-expo (230 000 €)
Soutien aux partenaires économiques (73 000 €)

Tourisme

Réhabilitation de la bergerie du pont du Diable (673 000 €)
Soutien à l'office de tourisme intercommunal (492 000 €)
Plan d'action du Grand Site de France (300 000 €)

Orientation 2 : pour un cadre de vie de qualité

Urbanisme-habitat

PIG Rénovissime (720 000 €)
Réhabilitation de logements communaux (600 000 €)
Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage (60 000 €)
Service autorisations du droit des sols (216 000 €)

Environnement

Aménagement d'un gîte de randonnée au Mas de Terrus (530 000 €)
Animation des sites Natura 2000 (57 000 €)

Aménagement – patrimoine

Accompagnement des communes (995 000 €)
Investissements sur le patrimoine intercommunal (95 000 €)
Construction du centre technique communautaire (450 000 €)

Déchets ménagers

Collecte des déchets ménagers (5 683 000 €)
Participation au Syndicat centre Hérault (3 055 000 €)

Eau et assainissement

Fonctionnement du service des eaux (7 870 000€)
Etudes des schémas directeurs (2 500 000 €)
Déploiement de la radio-relève (200 000 €)
Travaux eau : connexion Drac-Carons, château d'eau de Saint-André-de-Sangonis (400 000 €)

Travaux assainissement : stations d'épuration à Aumelas, Saint-Pargoire, Vendémian, Lagamas, Montarnaud (1 200 000 €)

Gemapi (530 000 €)

Spanc (130 000 €)

Orientation 3 : pour des services de proximité

Petite enfance – jeunesse

Construction de la crèche de Montarnaud (1 668 000 €)

Fonctionnement des crèches multi-accueils (3 080 000 €)

Soutien aux partenaires sociaux et jeunesse (290 000 €)

Systemes d'information

Programme haut-débit

Projet numérique (250 000 €)

Orientation 4 : pour la culture

Action culturelle

Aménagement de l'abbaye d'Aniane (962 000 €)

Fonctionnement de l'école de musique intercommunale (66 000 €)

Fonctionnement du réseau des bibliothèques (159 000 €)

Aides aux bibliothèques

Actions de développement culturel

Soutien aux métiers d'art (26 000 €)

Service éducatif (14 000 €)

Les montants affichés ci-dessus comprennent à la fois les investissements imputés dans chacun des axes du projet de territoire, mais aussi les frais de fonctionnement récurrents. Notez que pour ce qui concerne le développement économique, sont présentées les dépenses liées au soutien des filières et aux animations économiques ainsi que les sommes liées aux parcs d'activités consignés dans les budgets annexes.

PRÉCÉDÉ

[≡ RETOUR À LA LISTE](#)

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

 **04 67 57 04 50**

 **CONTACTEZ-NOUS**